

PRESENTS :

M. CHEVALIER – P. PERRAULT – C. BERLAND – P. CIEZKI – E. LE CORRE – E. TRUCHET – G. GRENET – S. TOURNE – A. CAILLERET – R. KERVAREC – M. DUPORT – M. VERNET – R-M MARIETTE – R. THEFANY – M. FOLLET-JOLIVET – V. MATEUS – J. LAWSON – G. CONIL – B. GAUTHER – N. LLEGOU – L. POMBAL – V. ALLARD – D. GALLÉ – N. OUANIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : N. MALPAUX pouvoir à G. GRENET – A. GARCIA pouvoir à P. PERRAULT

ABSENTE EXCUSÉE : S. MIGNON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : N. OUANIS

I. INFORMATIONS :

Madame CHEVALIER informe les membres du Conseil des points suivants :

1. *Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

- 21/11/2016 : Bail 2016/2L à usage d'habitation (logement social) – logement n°2 (2016/2L)

2. *Rapports annuels 2015 eau et assainissement de l'ancienne Communauté de Communes des Coteaux du Vexin :*

Le Conseil prend connaissance des rapports annuels 2015 suivants :

- Le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (communes de l'ex-CCCV)
- Le rapport annuel 2015 du délégataire (VEOLIA)

Madame CHEVALIER ajoute que ces rapports ont été présentés au Conseil Communautaire, lors de la séance du 29 septembre dernier.

II. DELIBERATIONS :

1. (D_049_12_16) : *Adoption du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2016*

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à la majorité des membres présents, le compte-rendu de la séance en date du 10 novembre 2016.

- 23 pour
- 3 abstentions (R. KERVAREC, V. MATEUS et D. GALLÉ)

2. (D_050_12_16) : *Avenant n°2 au Règlement Enfance Jeunesse 2016 - 2017*

Le Conseil : après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De modifier par avenant n°2 le règlement Enfance-Jeunesse 2016-2017 et de fixer, à compter du 19 décembre 2016, les tarifs de repas comme suit en fonction du quotient familial indiqué dans ledit règlement :

TARIF A LA JOURNEE POUR LES ISSOUSOIS		
QUOTIENT FAMILIAL	MONTANT AVEC REPAS	MONTANT SANS REPAS
1	6,50 €	3,65 €
2	7,45 €	4,55 €
3	9,35 €	6,35 €
4	11,15 €	8,05 €
5	11,25 €	8,10 €
6	11,35 €	8,15 €
7	11,45 €	8,20 €
8	11,55 €	8,25 €
Le tarif extra-muros est de 40,00 € à la journée		

3. (D_051_12_16) : Groupement de commandes pour la fourniture de repas pour les services communaux

Le Conseil : après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de repas pour les services communaux pour la période de 2017 à 2021, désignant la commune d'Issou comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. (D_052_12_16) : Décision modificative n°3/2016

Dépenses d'investissement

Opération/imputation	Intitulé	BP + DM1 +DM2	DM3	BP + DM1 +DM2+DM3
110	RAM	3 324,42	5 000,00	8 324,42
162	Local social	0,00	5 000,00	5 000,00
183	Place Montalet	10 500,00	10 000,00	20 500,00
120	Mairie	204 606,45	-20 000,00	184 606,45
Total		218 430,87	0,00	218 430,87

BUDGET GLOBAL	BP	DM3	BP + DM1 +DM2+DM3
Dépenses d'investissement	1 527 847,09	0,00	1 527 847,09
Recettes d'investissement	1 527 847,09	0,00	1 527 847,09

Dépenses de fonctionnement	5 133 171,46	0,00	5 133 171,46
Recettes de fonctionnement	5 133 171,46	0,00	5 133 171,46

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°3/2016 du budget communal.

5. (D_053_12_16) : Demande d'affiliation de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts de Seine au Centre Interdépartemental de Gestion

Le Conseil : après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis défavorable à l'affiliation de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts de Seine au Centre Interdépartemental de Gestion.

La séance est levée à 20h25